

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.03.02 Convocation du 21.03.02

Compte rendu affiché 2 avril 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : I. DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : APPROBATION

BUDGET PRIMITIF 2002

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	28

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN,
BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES,
M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

M. CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme MARMONIER par
Mme WYMAN - Mme ZULI par Mme GLATARD - Mme DURAND par
Mme BOUHEY - Mme LABASOR par M. BELLOT.

Absents représentés :

Absent excusé :

M. FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux Finances présente, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2002 de la commune. Il indique que celui-ci a été examiné dans le détail lors de la Commission Générale des Finances du 21 mars. Les choix proposés pour ce nouvel exercice budgétaire découlent à la fois des orientations définies lors du débat organisé en janvier, des informations fiscales parvenues très récemment en Mairie, et des objectifs principaux de la collectivité.

Pour la préparation du budget primitif 2002, quelques grandes lignes ont dû être observées :

- Le report de la mise en application des dispositions relatives à la Taxe Professionnelle Unique impose, dans l'intérêt de la commune et à terme des contribuables, le renforcement des taux des taxes locales. L'augmentation proposée de 2% qui sera appliquée cette année, notamment sur une base de TP qui reste élevée, permettra d'obtenir une allocation de compensation satisfaisante. Le mécanisme de ce dispositif sera rappelé lors de la réunion publique.
- Dans ce contexte, les recettes fiscales de la commune progressent pour s'établir à 5 050 683 Euros (4 983 937 Euros en 2001). Le budget 2002 proposé s'équilibre donc en fonctionnement à 7 027 844,36 Euros, et en investissement à 1 820 113,36 Euros
- La situation financière de la commune permet pour 2002 de saisir des opportunités intéressantes : acquisition de la Salle Sainte-Elisabeth, financement de deux salles de sports tout en conservant à l'entretien du patrimoine un financement important.
- Les dépenses de fonctionnement, en dépit de hausses automatiques que créent certains des postes, restent bien maîtrisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 à L 2312-4,
- Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06/02/1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

